

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 13 juin 2017** à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h 30**

**2017-06-160 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

Points ajoutés :

**7.1** Demande de reconnaissance de deux îlots déstructurés – schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**7.2** Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**7.3** Politique de développement des collections de la bibliothèque Marie-Uguay – adoption.

**7.4** Entente avec Hydro-Québec et autorisation de dépense – prolongement de services.

**7.5** Renouvellement de contrat – marquage de la chaussée – année 2017.

**7.6** Avis de motion – règlement no 473-4 modifiant le Règlement no 473 sur les nuisances.

ADOPTÉE

**2017-06-161 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2017**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2017, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2017-06-162 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MAI 2017 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mai 2017, au montant de **148 513,78 \$**.

ADOPTÉE

**2017-06-163 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2017 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mai 2017, au montant de **2 029 531,55 \$**.

ADOPTÉE

**2017-06-164 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT**

La trésorière dépose, tel que prévu par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19) les états comparatifs du premier semestre de l'année 2017.

**2017-06-165 RÈGLEMENT NO 440-13, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, NOTAMMENT POUR SE CONFORMER AUX NOUVELLES EXIGENCES DU CADRE NORMATIF APPLICABLES AUX ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment pour se conformer aux nouvelles exigences du cadre normatif applicables aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 mars 2017; qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du 9 mai 2017 et qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le Règlement no **440-13** modifiant le Règlement no 440 sur les permis et les certificats notamment pour se conformer aux nouvelles exigences du cadre normatif applicables aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour délivrance d'un certificat de conformité final.

ADOPTÉE

**2017-06-166 RÈGLEMENT NO 515-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515, CONCERNANT L'AJOUT D'OBJECTIFS ET DE CRITÈRES APPLICABLES AUX ZONES C-403, C-404 ET H-411 – ADOPTION**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 515;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement afin d'y ajouter certains critères d'acceptation pour les projets situés dans les zones C-403, C-404 et H-411;

Considérant qu'à la séance du Conseil du 9 mai 2017, un avis de motion a été donné et le premier projet du règlement adopté;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le Règlement no **515-5** modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no 515 concernant l'ajout d'objectifs et de critères applicables aux zones C-403, C-404 et H-411.

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, pour délivrance d'un certificat de conformité final.

ADOPTÉE

**2017-06-167 RÈGLEMENT NO 513-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NO 513 (RMH 330) – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement relatif au stationnement no 513, afin d'y ajouter certains critères concernant les corridors actifs et pistes cyclables;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 9 mai 2017;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le Règlement no 513-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement no 513 (RMH 330) ».

ADOPTÉE

**2017-06-168 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-45, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN DE CHANGER LA DÉLIMITATION DES ZONES H-205 ET H-214**

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté à cette même séance, un premier projet de règlement no 437-45, modifiant le règlement de zonage no 437, afin de changer la délimitation des zones H-205 et H-214.

**2017-06-169 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-45, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AFIN DE CHANGER LA DÉLIMITATION DES ZONES H-205 ET H-214**

Considérant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement de zonage numéro 437;

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau ce règlement afin d'apporter des changements à la délimitation des zones H-205 et H-214;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le premier projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **437-45** modifiant le Règlement de zonage no 437, afin de changer la délimitation des zones H-205 et H-214.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par la greffière.

Que copie de ce premier projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

**2017-06-170 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 439-3, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 439**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'il sera présenté à cette même séance, un projet de règlement no 439-3, modifiant les normes régissant les types de fondation selon la nature des travaux du Règlement de construction no 439, notamment les agrandissements sur pilotis en cours avant.

**2017-06-171 PROJET DE RÈGLEMENT NO 439-3, MODIFIANT LES NORMES RÉGISSANT LES TYPES DE FONDATION SELON LA NATURE DES TRAVAUX DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO 439**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement de construction no 439 par le projet de règlement numéro 439-3 ayant pour but de modifier les normes régissant les types de fondation selon la nature des travaux de construction, notamment les agrandissements sur pilotis en cours avant;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de cette même séance;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement no 439-3 intitulé « Règlement no 439-3 modifiant les normes régissant les types de fondation selon la nature des travaux du Règlement de construction no 439, notamment les agrandissements sur pilotis en cours avant ».

Que copie de ce premier projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour analyse de conformité.

ADOPTÉE

**2017-06-172 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-18, LOT 3 050 601 (1211, BOULEVARD VIRGINIE-ROY)**

Considérant que le requérant, le CPE Île aux trésors, souhaite remplacer son enseigne;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-18 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'accepter la demande de PIIA no **2017-18**, lot 3 050 601 (1211, boulevard Virginie-Roy) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2017-06-173 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-20, LOT 2 068 090 (21, 159<sup>e</sup> AVENUE)**

Considérant que les requérants souhaitent construire une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-20 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'accepter la demande de PIIA no **2017-20**, lot 2 068 090 (21, 159<sup>e</sup> Avenue) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2017-06-174 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2017-21, LOT 2 068 151 (2562, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le requérant souhaite changer les portes de la façade avant (porte principale et porte de garage) et les pentes de toit du bâtiment principal (à l'avant et à l'arrière);

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la demande répond à certains objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2017-21 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'accepter la demande de PIIA no **2017-21**, lot 2 068 151 (2562, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

**2017-06-175 ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS – ÉTUDIANT TECHNICIEN EN URBANISME**

Considérant le libellé de l'article 2.1 du Règlement no 440 sur les permis et les certificats;

Considérant la résolution no 2016-08-235 nommant les fonctionnaires désignés à l'émission de permis et certificats au sens de l'article 2.1 du Règlement no 440;

Considérant l'embauche ponctuelle par la Ville d'étudiants techniciens en urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'ajouter les personnes occupant le poste d'étudiant technicien en urbanisme à titre de fonctionnaires désignés à l'émission des permis et certificats au sens de l'article 2.1 du Règlement no 440 sur les permis et certificats.

ADOPTÉE

**2017-06-176 OCTROI DE CONTRAT – ROXBORO EXCAVATION INC. – REMBLAIEMENT DE RUE**

Considérant l'accumulation d'eau ayant eu lieu sur la rue de la Promenade St-Louis au cours des dernières semaines;

Considérant que les résidents de cette rue ne pouvaient accéder de façon habituelle à leurs propriétés.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat au montant de **14 757 \$** plus taxes applicables à **Roxboro Excavation Inc.** pour la livraison et la pose de matériau pour le remblaiement de la rue de la Promenade St-Louis.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-319-00-700.

ADOPTÉE

**2017-06-177 CONGRÈS AIMQ – AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser madame Isabelle Roy, directrice des services techniques, à participer au séminaire annuel de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec, qui se tiendra du 11 au 13 septembre prochain à St-Sauveur. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **1 110 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-311-00-311.

ADOPTÉE

**2017-06-178 AVIS SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISÉ (SADR) 3<sup>E</sup> GÉNÉRATION DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que suivant l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) 3<sup>e</sup> génération par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Ville doit, en vertu de l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) faire parvenir son avis sur ce document à la MRC avant le 15 juin 2017;

Considérant que l'avis de la Ville a été consigné dans un document dont les membres du Conseil ont pris connaissance; document qui sera joint à la présente résolution avant d'être envoyé à la MRC;

Considérant que ce document contient notamment des commentaires et des requêtes portant sur les normes applicables aux bois et corridors forestiers métropolitains;

Considérant que la Ville souhaite profiter du processus de la révision du schéma d'aménagement et de développement pour solliciter la collaboration de la MRC afin de revoir les normes applicables aux bois et corridors forestiers métropolitains et renégocier avec la CMM et le MAMOT certaines de ces dispositions.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la directrice du Service de l'urbanisme, à transmettre la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que le document mentionné ci-haut constituant l'avis de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot sur le premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération adopté par la MRC.

ADOPTÉE

**2017-06-179 APPEL D'OFFRES NO SC2017-03 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES POUR TERRAINS SPORTIFS ET PARC CANIN – OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et installation de clôtures pour terrains sportifs et parc canin;

Considérant que suivant cet appel d'offres, 1 soumission a été reçue et ouverte le 8 juin dernier;

Considérant que la Ville a procédé à une analyse de la conformité légale et technique de cette soumission.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer un contrat au montant de **33 575 \$** plus taxes applicables à **Clôtures Jermar Inc.**, pour la fourniture et l'installation de clôtures pour terrains sportifs et parc canin.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds des parcs et imputée au poste budgétaire 02-22-700-00-740.

ADOPTÉE

**2017-06-180 OCTROI DE CONTRAT – CROISIÈRES NAVARK INC. – SOUPER DU CONSEIL 2017**

Considérant que le 22 juin 2017 aura lieu le Souper du Conseil, qui servira à amasser des fonds pour le Fonds Jeunesse et que cet événement prendra la forme d'un souper-croisière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat à la compagnie **Croisières Navark Inc.** au montant maximal de **15 000 \$** plus taxes applicables pour le Souper du Conseil 2017.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-729-10-442.

ADOPTÉE

**2017-06-181 AUTORISATION FERMETURE DE RUES – NOTRE-DAME EN FÊTE 2017**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la fermeture du boulevard Virginie-Roy entre les rues Doris-Lussier et Rivelaine du vendredi 7 juillet au lundi 10 juillet 2017 pour la tenue de l'événement Notre-Dame-en-Fête.

ADOPTÉE

**2017-06-182 CONGRÈS AQLM 2017 – AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser madame Josiane Asselin, directrice des services communautaires, à participer à la conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal, qui aura lieu du 4 au 6 octobre 2017 à Drummondville. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **875 \$** plus taxes applicables.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-711-00-311.

ADOPTÉE

2017-06-183 **AUTORISATION DE DÉPENSE – NOTRE-DAME EN FÊTE 2017**

Considérant la résolution no 2017-03-74 permettant l'octroi de certains contrats pour la portion jour de l'événement Notre-Dame-en-Fête 2017;

Considérant que l'organisation de cet événement nécessite l'octroi de certains contrats complémentaires pour la portion jour et de contrats pour la portion soir, s'élevant au-dessus de 10 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la directrice des Services communautaires, à octroyer des contrats pour l'organisation de Notre-Dame en fête 2017, pour un budget total de **68 804 \$** alloué comme suit :

TYPE	COÛT NET	PARTIE
Autobus	2 500 \$	Soir
Don et subventions	5 000 \$	Soir
Électricité	5 250 \$	Jour & soir
Spectacle Kevin Parent	10 499 \$	Soir
Technique (sono/éclairage)	16 000 \$	Soir
Feux d'artifices	9 131 \$	Soir
Sécurité	1 600 \$	Soir
Spectacle Annie Brocoli	6 824 \$	Jour
Scène, sono, éclairage	6 500 \$	Jour
Animation foule avant spectacle	2 500 \$	Soir
Équipement divers (chapiteau, radios, lightstick, toilettes etc.)	3 000 \$	Soir
<b>Total</b>	<b>68 804 \$</b>	

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées au poste budgétaire 02-728-10-700.

ADOPTÉE

2017-06-184 **OCTROI DE SUBVENTION – FONDATION DU PATRIMOINE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal pour l'inauguration des nouveaux murs de son église;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer une subvention au montant de **1 000 \$** à la **Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal** pour l'inauguration des nouveaux murs de son église.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

**2017-06-185 CONGRÈS FQM 2017 – AUTORISATION DE PARTICIPATION**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'autoriser madame **Danie Deschênes**, mairesse, madame **Katherine-Erika Vincent**, directrice générale et monsieur **Bernard Groulx**, conseiller à participer au Congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2017 à Québec. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (pour l'inscription et l'hébergement) pour une somme approximative de **1 500 \$** par personne.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-111-00-311 et 02-131-00-311.

ADOPTÉE

**2017-06-186 ÉLECTION GÉNÉRALE 2017 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'accorder à toute personne embauchée dans le cadre de l'élection générale du 5 novembre 2017 ou toute élection partielle ou référendum municipal, une rémunération telle qu'établie ci-dessous :

<b>Fonctions</b>	<b>Rémunération forfaitaire scrutin et VPA</b>
Présidente d'élection	3 500 \$ sans opposition 5 000 \$ avec scrutin
Secrétaire d'élection	75 % du salaire de la présidente
Trésorière	200 \$ / candidat indépendant autorisé 200 \$ / parti autorisé 40 \$ / candidat d'un parti
<b>Fonctions</b>	<b>Rémunération forfaitaire applicable pour chaque jour – scrutin et VPA</b>
Responsable de salle	450 \$
PRIMO	225 \$
Scrutateur de bureau de vote	225 \$
Secrétaire de bureau de vote	225 \$
Membre de la table d'accueil	225 \$
Membre de la table de vérification de l'identité	175 \$
Tout autre préposé	150 \$
<b>Fonctions</b>	<b>Rémunération à taux horaire</b>
Membre de la commission de révision	20 \$ / h + frais de kilométrage de 0,50 \$ / km
Personnel vote itinérant	20 \$ / h + frais de kilométrage de 0,50 \$ / km
<b>Autres</b>	<b>Rémunération à taux fixe</b>
Formation	50 \$ / personnel aux tables 75 \$ / responsable de salles et membres de la commission de révision
Réserviste	60 \$ Doit être présent au lieu de vote à l'heure où le personnel électoral est convoqué par la présidente d'élection.

ADOPTÉE

2017-06-187 **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CADRE POUR LA PRÉVENTION DES SINISTRES – ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN**

Considérant que le Cadre de prévention des sinistres (2013-2020) du gouvernement du Québec a notamment pour but de permettre la réalisation de travaux afin de réduire le risque de mouvements de sol dans les zones de contraintes;

Considérant que suite à l'identification de deux premières zones potentiellement exposées à des glissements fortement rétrogressifs, le gouvernement du Québec a procédé à la cartographie du territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et a informé la Ville de la présence de 2 nouvelles zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans le secteur du boulevard Perrot (du noyau villageois jusqu' au 2171 Boul. Perrot et de la rue Marie-Marthe Daoust jusqu'au 2049 boul. Perrot);

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite présenter à la direction régionale du ministère de la Sécurité publique du Québec une demande de soutien financier et technique pour la réalisation, dans ces nouvelles zones, de travaux de prévention et d'atténuation des risques.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Sécurité publique du Québec en vertu du Cadre pour la prévention des sinistres (2013-2020) afin que puissent être effectués des travaux préventifs de stabilisation et d'atténuation de risques dans les 2 nouvelles zones de contraintes relatives aux glissements de terrain identifiées par le gouvernement du Québec;

D'autoriser la mairesse ou la directrice générale à signer la lettre justificative demandée.

D'autoriser la directrice des services techniques à remplir tous les formulaires nécessaires et à transmettre au ministère de la Sécurité publique du Québec la réclamation finale avec les pièces justificatives pour le versement à la Ville du soutien financier lorsque les travaux auront été complétés.

ADOPTÉE

2017-06-188 **DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE DEUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS – SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que la Ville souhaite demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dans le cadre du projet de règlement no 232 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé 3<sup>e</sup> génération, de délimiter et reconnaître comme îlots déstructurés les zones suivantes :

Limites de la première zone visée (îlot no 1):

Secteur du boulevard Saint-Joseph Sud

Nord : la limite nord des lots 2 068 077 et 5 685 218

Sud : la limite sud des lots 2 068 079 et 3 389 838

Est : la limite ouest du lot 6 067 392

Ouest : la limite est du lot 2 068 087

Limites de la deuxième zone visée (îlot no 2):

Secteur de la 100<sup>e</sup> et 101<sup>e</sup> Avenue

Nord : la limite sud des lots 2 070 412, 4 054 118 et 2 070 416

Sud : 2 070 437, 2 070 434, 2 070 439, 2 070 466 et 2 070 469

Est : la limite est des lots 2 070 469, 2 070 461, 2 070 452 et 3 482 587

Ouest : la limite est du lot 2 071 095

Considérant que seuls les usages suivants seraient autorisés :

- « Habitation unifamiliale (H1) » dans l'îlot no 1;
- « Habitation unifamiliale (H1) » dans l'îlot no 2;

Considérant que tous les lots inclus dans ces deux îlots sont utilisés à des fins résidentielles;

Considérant que l'usage résidentiel dans ces secteurs n'engendre pas ou n'engendrerait pas de contraintes supplémentaires sur la pratique d'activités agricoles dans les environs, comparativement aux contraintes déjà générées par la proximité de la zone non agricole et par les autres usages non agricoles existant en zone agricole;

Considérant que la majorité des lots situés dans les deux zones visées par la demande de reconnaissance d'îlots déstructurés bénéficient de droits acquis en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Considérant les nombreux avis de conformité émis par la Commission de protection du territoire agricole à l'égard de terrains situés dans les deux zones visées par la demande de reconnaissance d'îlots déstructurés;

Considérant que les services sont en place dans le secteur et que le prolongement de ceux-ci pourrait être envisagé afin de desservir les nouveaux lots situés dans l'îlot déstructuré proposé;

Considérant que la reconnaissance de ces deux îlots déstructurés ne modifierait pas le caractère du milieu immédiat et qu'au contraire, est compatible avec les usages environnants;

Considérant que les secteurs visés par la demande de reconnaissance d'îlots déstructurés s'apparentent davantage au domaine urbain qu'au domaine agricole;

Considérant que la reconnaissance des secteurs visés à titre d'îlots déstructurés serait sans effet sur la communauté agricole concernée et sans effet sur la protection du territoire agricole;

Considérant que l'occupation intensive des usages résidentiels sur plusieurs terrains visés par la demande de reconnaissance d'îlots déstructurés ne permettrait pas de les retourner à l'agriculture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de façon à reconnaître les deux îlots déstructurés décrits ci-dessus.

Que la directrice du Service de l'urbanisme soit autorisée à transmettre une copie de la présente demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2017-06-189 **DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que la Ville souhaite aménager des passerelles sur pilotis sur les lots 2 421 762 et 2 066 927 (Parc des Hérons bleus) situés en bordure du Lac St-Louis;

Considérant que le projet a été retenu et pourra bénéficier de financement en vertu du Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) considère ce genre d'aménagements comme du remblai en zone inondable;

Considérant que tout remblai en zone inondable de grand courant est prohibé et nécessite donc une dérogation au schéma d'aménagement et de développement de la MRC pour être autorisé;

Considérant que l'article 19.6.2.2. du SADR de la MRC de Vaudreuil-Soulanges fait état de constructions, ouvrages, et travaux qui peuvent faire l'objet d'une dérogation dans le cadre d'une modification du SADR; notamment l'aménagement de sentiers piétonniers;

Considérant que la Ville souhaite présenter une demande de modification du SADR à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour ce projet;

Considérant qu'un document a été préparé en appui à cette demande et que les membres du Conseil ont pris connaissance de ce dernier.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la directrice du service de l'urbanisme, à transmettre la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que le document mentionné ci-haut constituant la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé 2<sup>e</sup> génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2017-06-190 **POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY – ADOPTION**

Considérant que la Ville doit déposer auprès du Ministère de la Culture et des Communications, une politique de développement des collections pour sa bibliothèque Marie-Uguay;

Considérant que la responsable de la bibliothèque a rédigé cette politique de développement des collections et que les membres du Conseil ont pris connaissance de celle-ci.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter la politique de développement des collections de la Bibliothèque Marie-Uguay.

De transmettre la présente résolution ainsi que la politique au Ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE

2017-06-191 **ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET AUTORISATION DE DÉPENSE –  
PROLONGEMENT DE SERVICES**

Considérant que la Ville souhaite faire installer 4 nouveaux luminaires sur le boulevard Don-Quichotte, le long du Parc des Mésanges;

Considérant que pour la réalisation de ce projet, la Ville doit signer une entente de contribution avec Hydro-Québec et défrayer les coûts du prolongement de réseau.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de signer une entente avec Hydro-Québec pour le prolongement du réseau permettant l'installation de 4 nouveaux luminaires sur le boulevard Don-Quichotte, le long du Parc des Mésanges.

D'autoriser une dépense de **8 313,90 \$** plus taxes applicables pour ce projet.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-300-00-712.

ADOPTÉE

2017-06-192 **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE –  
ANNÉE 2017**

Considérant qu'en 2015, la Ville a procédé à un appel d'offres pour des services de marquage de chaussée;

Considérant que la durée du contrat octroyé à la compagnie A-1 Lignes Jaunes (9219-4463 Québec Inc.) était pour une année, avec deux options de renouvellement pour une année chacune.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu de renouveler le contrat avec **A-1 Lignes Jaunes** pour les services de marquage de chaussée pour l'année 2017 pour un montant **37 716,67 \$**, plus taxes applicables.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-351-00-560.

ADOPTÉE

2017-06-193 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 473-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NO 473 SUR LES NUISANCES**

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le Règlement no **473-4** modifiant le Règlement no 473 sur les nuisances, afin d'y ajouter et modifier certaines dispositions, notamment concernant le bruit.

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Lettre de démission du conseiller Sylvain Lemire, du district no 2.
- Rapport du mois de mai 2017 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal d'une réunion du CCU – 30 mai 2017.
- Déclarations d'intérêts pécuniaires – Danie Deschênes et Bruno Roy.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2017-06-194 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 20h31.

ADOPTÉE

---

Danie Deschênes  
Mairesse

---

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*